Coquelles (62) : Un policier jugé pour avoir giflé un migrant

25/09/2017 à 9h53

Le centre de rétention administratif de Coquelles abrite une antenne du tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer. Le juge des libertés y rend ses décisions concernant les étrangers en situation irrégulière. Le 3 août 2016, l'un d'entre eux doit comparaître, mais il renâcle à être conduit en salle d'audience…

Amené de force, l'homme a un comportement agité, l'un des deux policiers de son escorte lui porte alors un coup au visage.

La nature et les circonstances de ce coup ont fait débat au tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer. Des témoignages, dont celui de la greffière du tribunal de Coquelles, mentionnent une gifle. À la barre, le policier prévenu, âgé de 44 ans, évoque un geste réflexe de défense en réaction à un comportement agressif du migrant. Il mime un blocage porté au niveau des côtes.

« Il y a bien eu gifle et elle ne se justifiait nullement. La personne, assise, était menottée et votre collègue la maintenait. À supposer que cette gifle fût un réflexe, cela n'atténue pas votre responsabilité. Comme policier, vous avez une obligation de sang-froid et de neutralité », a tonné la procureure qui a requis que le prévenu soit condamné à six mois de prison ferme.

(….) La Voix du Nord